

# **Mémoire des lieux, Lieu de mémoire le CAFI (Centre d'Accueil des Français d'Indochine) de Sainte Livrade.**

*par Camille Zvenigorodsky, architecte urbaniste en chef de l'état, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne*

Être témoin de la démolition de son propre logement entraîne toujours une déchirure. Même si cet habitat est indigne ou encore qu'il rappelle des heures de violence.

Pour la cité du CAFI, il n'est pas question de violences urbaines, mais de la violence subie par l'exil forcé vers ce camp... tellement éloigné du ciel de Saïgon (Hô-Chi-Minh-Ville aujourd'hui).

Les Français de cette lointaine colonie doivent être rapatriés en 1956 ; 1 200 personnes, sans aucune connaissance de la France métropolitaine, sont hébergées par l'État dans un camp militaire inoccupé, à peu de distance du centre-ville de Sainte Livrade.

La vie y est dure, régie par un règlement militaire strict jusqu'en 1975, l'adaptation aux coutumes locales et la surpopulation dans des baraquements sommaires. Mais, malgré les conditions extrêmes, tout lieu d'habitat permet de se reconstruire. Il est également le témoin d'une histoire, peut-être bientôt le seul après la disparition des anciens qui y résident encore ?

Alors, avec ces parpaings et ces toitures en tôle, c'est aussi cette histoire qui s'en va. Les habitants du CAFI savent qu'un lieu de mémoire est prévu, intégré dès le début de l'opération de renouvellement urbain sous l'égide de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine). Mais quelle en sera sa forme ? Plaque, stèle, musée ? « La mémoire est consubstantielle des lieux » répète Daniel Mandouze, en charge de la programmation du lieu.

Alors, en lien avec les services du ministère de la culture et de la communication, la sauvegarde « in extremis » d'un morceau du camp est envisagée, elle aboutira à une protection au titre des Monuments Historiques de 4 « barres » et de la Pagode. L'utilisation de l'outil dédié à la protection de notre patrimoine national est ici justifiée par l'intérêt de ce lieu au regard de l'histoire. Reste à trouver les modalités d'un projet de sa préservation à long terme, qui devra garder la puissance d'évocation de la mémoire immatérielle des évènements historiques qui l'ont traversé.